

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

المركز الإستشفائي الجامعي لبياية

NIF:41201600000606600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation **N° 10/2023 Portant** Etude, suivi et réhabilitation des différents réseaux (assainissement, eau potable et chauffage) au niveau de l'hôpital Khallil Amrane et Frantz Fanon du CHU de Bejaia dans le cadre d'opérations d'investissements public de l'Etat au titre de dépense d'investissement de l'année **2023**.

objet: étude et suivi pour réhabilitation des différents réseaux (assainissement, eau potable et chauffage) au niveau de l'hôpital Khallil Amrane et Frantz Fanon du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Note Technique	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
Etude, suivi et réhabilitation des différents réseaux (assainissement, eau potable et chauffage) au niveau de l'hôpital Khallil Amrane et Frantz Fanon du CHU de Bejaia dans le cadre d'opérations d'investissements public de l'Etat au titre de dépense d'investissement de l'année 2023. objet: étude et suivi pour réhabilitation des différents réseaux (assainissement, eau potable et chauffage) au niveau de l'hôpital Khallil Amrane et Frantz Fanon du CHU de Bejaia.	BET BOUANDAS ALI	198619300056229	38 points	1 520 000,00 DA	Retenu moins disant

Selon les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ainsi que l'article 56 de la loi n° 23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publiques, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

24 DEC. 2023

Fait à Bejaia, Le.....

La Directrice Générale



المديرة العامة
السيدة: ياسمينة غسان
فوجي غسدي